

PROCÉDURE D'INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION POUR LA RENTRÉE 2023-2024

La famille restitue le dossier d'inscription complet comprenant :

- L'attestation de quotient familial

Vous êtes allocataire CAF :

Munissez-vous de votre code postal et de votre n° DOSSIER (anciennement intitulé « n° allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculatrice du site www.iledefrance.fr/equitables, pour obtenir **votre attestation de quotient familial Région - CAF.**

ou

Rendez-vous sur le site www.caf.fr ou sur l'application « CAF mon compte », pour obtenir l'« **Attestation de paiement** » de la CAF en suivant les étapes :

1. Connectez-vous à votre espace personnel CAF
2. Cliquez sur « Mes attestations »
3. Cliquez sur « **Attestation de paiement** »
4. Cliquez sur le mois en cours
5. Cliquez sur « **Recevoir par courrier** » ou « **Télécharger** ».

Attention, le document demandé pour les allocataires CAF est l'« Attestation de paiement », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription.

Merci de ne pas fournir le document intitulé « Attestation de quotient familial ».

Vous n'êtes pas allocataire CAF :

L'attestation de quotient familial doit être éditée depuis le site de la page <https://www.iledefrance.fr/equitables> en veillant à nous fournir **toutes** les pièces justificatives

- votre livret de famille,
- votre dernier avis d'imposition (avis d'impôt 2022 sur revenus 2021),
- le justificatif des prestations familiales (allocations familiales, MSA ou autres) de moins de 3 mois

- Un chèque de 20 euros à établir à l'ordre de **l'agent comptable du lycée Blaise Pascal**.
Merci d'indiquer obligatoirement au dos le nom de l'élève.
- Une photo d'identité

Les tarifs :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Quotient	≤183	≤353	≤518	≤689	≤874	≤1078	≤1333	≤1689	≤2388	≥2388
Prix du repas	0,50 €	1,74 €	1,94 €	2,15 €	2,35 €	2,56 €	2,76 €	3,30 €	3,85 €	4,40 €